Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213502560-20260210-DEL2026_02-DE

VILLE de SAINT BRIAC SUR MER
18, rue de la Mairie
35800 SAINT BRIAC SUR MER

CONSEIL MUNICIPAL
du 09 février 2026

Date de la convocation : 2 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 du mois de février à 18h, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Briac sur Mer
Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mr Philippe FOURNEYRON, Mme Delphine SCHIMPFF, Mr Bernard LALOUX, Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC, Mr Christophe RICOUR, Mme Ginette JÉGU, Mr Didier GRASER, Mr François-Régis SIRJACQ, Mr Valéry LAMOURE, Mme Nathalie DOAT CHARPENTIER, Mme Isabelle LE FERREC, Mr Emmanuel HOUDEAU, Mme Émilie LÉVÊQUE, Mme Emmanuelle OLLIVIER HUBLOT, Mme Eugénie BUCHON, Mr Bruno VOYER, Mr Sylvain POILVET.

Absents excusés : 2

Mme Sarah GERBOUT a donné procuration à Mme Delphine SCHIMPFF
Mr Jean-Christophe PÉAN a donné procuration à Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC

Absent : 0

Mme Émilie LEVEQUE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents ou représentés : 19
Nombre de votants : 19

2026-02- INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – CONVENTION DAISY

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la Charte de partenariat DAISY DANS VOS BIBLIOTHEQUES à destination des publics empêchés de lire du fait d'un trouble ou d'un handicap ;

Il convient d'adopter la charte de partenariat proposée par le Département d'Ille-et-Vilaine à la commune de Saint-Briac-sur-Mer.

Le dispositif « Daisy dans vos bibliothèques » a pour objectifs de faire connaître l'offre de lecture adaptée de la Médiathèque Valentin Haüy, accessible via la plateforme Eole ; et d'en faciliter l'accès et l'utilisation au bénéfice des habitants qui en ont besoin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** la charte de partenariat DAISY DANS VOS BIBLIOTHEQUES à destination des publics empêchés de lire du fait d'un trouble ou d'un handicap, ci-annexée,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer ladite charte.

Saint-Briac sur mer le 10 février 2026,
Le Maire
Philippe FOURNEYRON

